

EVELINE BAUMANN

PÊCHEURS ET POISSONS : UNE COHABITATION DIFFICILE

Le Delta central du Niger au Mali

Il y a, pour regarder la pêche, deux points de vue : celui du pêcheur, avant tout intéressé par un filet bien rempli, et celui du poisson, préoccupé de sa propre survie et de celle de ses congénères. Un conflit potentiel entre considérations économiques et sociales d'une part, et préoccupations écologiques d'autre part, caractérise l'activité halieutique. La pêche artisanale dans le Delta central du Niger au Mali permettra d'en faire l'illustration*.

Ce « règne de l'eau et de l'herbe » (Gallais, 1967), vaste de 30 000 km², est situé aux confins du Sahel soudanien dans l'actuel Mali (Fig. 1). Jadis le Delta était réputé pour la richesse de ses productions qui font l'objet d'une division du travail ethnico-professionnelle remarquable : les céréales (riz et mil) sont cultivées par les Rimaïbe et les Marka, les cheptels (bovins) exploités par les Peul, et les poissons pêchés par les Bozo et Somono. La sécheresse qui sévit dans cette partie de l'Afrique depuis près de vingt ans a mis à rude épreuve la population, riche d'environ 800 000 hommes (dont un quart vit, à des degrés divers, de la pêche). Si l'on sait que le taux d'accroissement naturel est supérieur à 2,5 % (Herry in ORSTOM/INRZFH, 1988), on mesure la gravité des perspectives d'avenir.

(*) Les enquêtes socio-économiques dans le Delta ont été réalisées dans le cadre du projet ORSTOM/IER « Etudes halieutiques du Delta central du Niger »

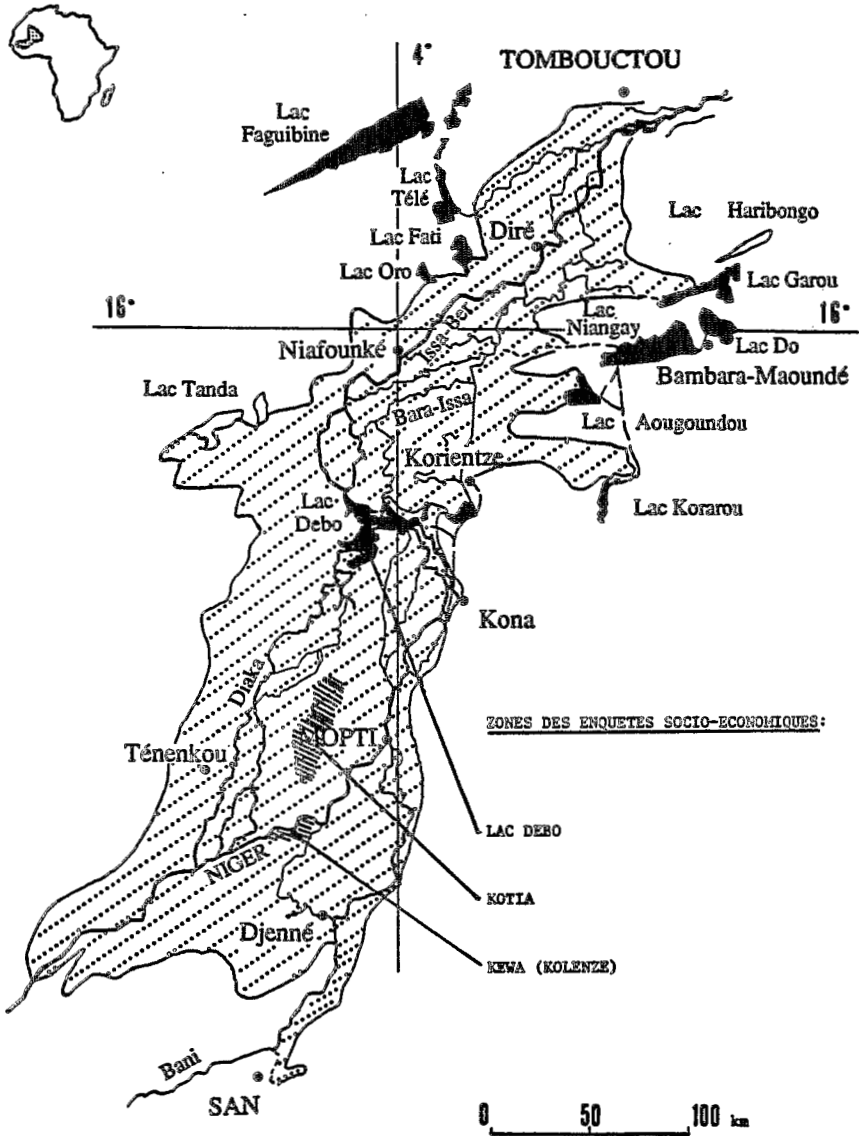


Figure 1 : Le Delta central du Niger au Mali
(Les zones d'inondation sont représentées en grisé)

Dans le domaine de la pêche, la crise se traduit par une diminution spectaculaire de la production. De 100 000 t dans les années 60 (Daget, 1974), elle a chuté progressivement pour se situer, à l'heure actuelle, entre 40 et 50 000 t (R. Lae, comm. pers.). Au niveau du marché, les termes de l'échange pour le riz, l'aliment de base, et le poisson se dégradent, et si leurs prix s'équivalaient au début du siècle (Monteil, 1971²), pour avoir un kilogramme de poisson, il faut aujourd'hui, selon le lieu de consommation, entre trois et cinq kilogrammes de la céréale ⁽¹⁾. Ce décalage serait encore plus spectaculaire si la diminution des exportations ne venait pas amortir les effets de la raréfaction ⁽²⁾. Or, le niveau de vie des pêcheurs reste faible et n'a guère évolué ces trente dernières années (Baumann, 1990-b).

Les pêcheurs apportent des réponses multiples à la crise qui conduisent à rentabiliser des facteurs de production. Les considérations à long terme, celles qui renvoient à la protection de la ressource, passent au second plan et relèvent désormais essentiellement de l'Etat.

Une activité pas comme les autres

Les caractéristiques de la pêche

L'activité halieutique doit sa spécificité à la ressource naturelle. Cette dernière est renouvelable, son abondance est variable dans le temps et dans l'espace, elle est quasiment incontrôlable et, une fois exploitée, elle est extrêmement périssable (Wootton, 1990 ; Gilly, 1989). Examinons successivement ces caractéristiques.

- (1) Il s'agit de poissons séchés (espèce non précisée par Monteil, *Tilapia* pour la période actuelle). En 1991, le kilogramme de *Tilapia* séché valait 655 F CFA à Mopti (données Opération Pêche) et 1 027 F CFA à Bamako (Min. du Plan, *Prix*, janv. à déc. 1991). Ce dernier prix correspond à deux journées de travail.
- (2) De 90 % (années 50), les exportations contrôlées à Mopti sont tombées à 20 % à l'heure actuelle (Direction Nat. des Eaux et Forêts, *Rapports annuels*). Le développement de la pêche maritime et/ou de l'aquaculture dans les pays importateurs (Côte d'Ivoire, Burkina, Ghana), les régle-mentations de change et les conflits militaires sont, entre autres, respon-sables de cette situation.

La ressource naturelle est à même de se reproduire sans l'intervention de l'homme. Ceci étant, la nature impose des limites à cette reproduction. Voilà pourquoi les biologistes s'intéressent prioritairement à la dynamique (ou production nette) de la population ichtyque. Elle est fonction d'une part, de l'augmentation du poids total de la biomasse présente et d'autre part, de la mortalité, que cette dernière soit naturelle, provoquée par des prédateurs ou due à l'exploitation par l'homme. En ce qui concerne la ressource du fleuve Niger au Mali, deux facteurs semblent avoir des effets particulièrement préjudiciables au renouvellement des espèces : l'augmentation des capacités de capture (exprimées en main-d'œuvre et en équipement technique) et surtout la dégradation du régime hydrologique qui conduit au rétrécissement des plaines inondables, zones de reproduction de la plupart des espèces.

En fonction du régime hydrologique, la disponibilité de la ressource varie au cours de l'année, et avec elle la part relative des différentes espèces. Ce phénomène ne rythme pas seulement l'exploitation — qui atteint ici son maximum entre novembre et février — il conditionne aussi l'adaptation des engins en fonction des espèces ciblées. Mais la ressource est bien évidemment aussi sujette à des variations d'une campagne à l'autre (Dansoko *et al.*, 1976). Les tendances à moyen et long terme sont étroitement liées aux capacités de survie dont font preuve les stocks ; ceci explique, à l'heure actuelle, la forte présence d'espèces résistantes à la sécheresse et la quasi-disparition d'espèces plus vulnérables et autrefois abondantes ⁽³⁾.

La ressource est en outre mobile, et tant qu'elle n'est pas appropriée (c'est-à-dire capturée), les pêcheurs la considèrent comme un bien public (Daget, 1956). Dans la pêche continentale, l'accès territorial à la ressource constitue une première étape vers son appropriation (d'où les nombreux conflits autour des plans réputés poissonneux), la seconde, décisive, consistant en l'utilisation d'un équipement au moins aussi performant que celui des homologues.

(3) Les *Tilapia*, localement appelés « carpes » font preuve d'une grande résistance en temps de sécheresse. Ils représentent, à l'heure actuelle, entre 20 et 25 % de prises. Le *Gymnarchus* et l'*Heterotis*, en revanche, ne sont pratiquement plus représentés dans le Delta.

Enfin, une fois capturé, le poisson est une denrée extrêmement périssable, ce qui en l'occurrence, est d'autant plus préjudiciable que les lieux de débarquement sont multiples, les voies d'évacuation souvent déficientes et les chaînes de froid inexistantes. Voilà pourquoi à Mopti, plaque tournante du commerce de poisson, dans le volume total de la production débarquée le poisson frais ne représente que 5 %, contre plus de 50 % pour le poisson fumé, 25 % pour le séché et 20 % pour le poisson brûlé (Weigel, Simbe, 1990).

L'antagonisme entre objectifs biologiques et économiques

Pour le biologiste – et la communauté prise comme entité homogène – la ressource doit pouvoir se reproduire harmonieusement et son exploitation rester en-deçà du niveau biologiquement « acceptable », *maximum sustainable yield*. Cet objectif est atteint avec l'effort de pêche $E(\text{MSY})$ (Fig. 2), et tout dépassement conduirait infailliblement à la surexploitation biologique.

Ces préoccupations ne sont pas étrangères à l'agent économique qu'est le pêcheur. En effet, ce dernier tient à se prémunir contre des risques écologiques (d'une baisse de production) et économiques (d'une baisse de l'autoconsommation et du pouvoir d'achat). Mais il poursuit tout d'abord des objectifs plus immédiats, à savoir réaliser le volume de production souhaité (en fonction des besoins du ménage) et rentabiliser ses facteurs de production. Et ces deux objectifs sont d'autant plus pressants que la précarité des conditions de vie suscite un taux élevé d'actualisation, situation qui prévaut incontestablement dans le Delta central du Niger. Le pêcheur veillera donc à la maximisation de la différence entre le résultat brut et les coûts (BA). A ce niveau de production « idéal », *maximum economic yield*, correspond l'effort de pêche $E(\text{MEY})$. Or, tant que subsistent des possibilités de gains, il risque d'y avoir augmentation de l'effort de pêche et afflux de nouveaux pêcheurs. Toute augmentation de l'effort de pêche se traduira certes par une augmentation des revenus globaux, mais réduira le rendement des engins ainsi que les revenus par unité. En effet, le volume de la production se déplacera tout d'abord vers le point d'équilibre

biologique avec son effort correspondant, $E(MSY)$, pour ensuite tendre vers $E(0)$. Cet effort de pêche $E(0)$ se caractérise à la fois par le surinvestissement économique, la surexploitation biologique et la dissipation de la rente.

La tendance au surinvestissement économique découle donc de la nature même de l'activité halieutique et amène les sociétés à inventer des mécanismes régulateurs. Or, il convient de souligner que les différents points de rupture d'équilibre ne sont décelables avec certitude qu'*a posteriori*. D'où une gestion qui relève essentiellement de l'empirisme et de l'extrapolation de constats faits ailleurs.

Le pêcheur, le filet et le poisson

La forte intensité en capital

Les pêcheurs du Delta central du Niger exploitent la ressource en pratiquant soit la pêche du finage, caractérisée par le sédentarisme et d'éventuels micro-déplacements, soit la pêche de grande migration. La moitié des ménages pêcheurs sont concernés par les déplacements. Parmi eux, au moins un ménage sur cinq pratique de grandes migrations, souvent avec tous ses membres. Ces migrations le mènent – pour une période allant de quatre à dix mois, voire davantage – vers des zones situées à plusieurs centaines de kilomètres en aval (vers le lac Debo, entre autres). On notera toutefois qu'il existe des situations intermédiaires et que, selon les contraintes et les opportunités du moment, l'unité peut passer d'un type d'organisation socio-économique à un autre.

Les données collectées confirment ce qui a été constaté ailleurs pour la pêche artisanale : comparées à d'autres activités économiques, le capital technique est considérable (Tab.1) ⁽⁴⁾, et selon le type de pêche pratiquée, le capital immobilisé par travailleur varie entre 65 000 F CFA et 180 000 F CFA. Les

(4) Les données ont été collectées, par mon assistant Hassane Timbo et moi-même, dans le cadre d'enquêtes à passage répété auprès d'une trentaine d'unités dont la moitié pratiquent les grandes migrations. Ces données ont été complétées par celles collectées par Cl. Fay. Pour la méthodologie, voir Baumann, 1990-b et Fay, 1990-a.

pêcheurs du Delta sont tous propriétaires de leurs engins, mais leur endettement auprès des commerçants (d'engins et de poisson) donne lieu à des prises de participation indirectes et à l'obligation de vendre la production au créancier. Les migrants disposent forcément d'une (ou de plusieurs) embarcation(s) dont les plus grandes peuvent être propulsées par un moteur. En ce qui concerne les pêcheurs de finage, dans certaines zones on a pu constater que la crise les conduit à se dessaisir de leur embarcation pour recourir à la location (Fay, 1990).

Tableau 1 : La valeur moyenne du capital technique selon le type de pêche

Valeur de remplacement (état neuf)	Type de pêche	
	Pêche de finage	Pêche grande migration
Engins de pêche	100 à 150 000 F CFA	850 000 F CFA
Embarcations	200 à 250 000 F CFA (le cas échéant)	1 100 000 F CFA (souvent motorisées)

Les unités de production comptent une dizaine de personnes, celles qui partent en grande migration étant habituellement légèrement plus grandes que les unités sédentaires. La main-d'œuvre est familiale, sauf pour les grands migrants qui peuvent avoir recours à des salariés, embauchés sur les lieux de migration ou bien amenés depuis le village d'origine.

Les travaux de transformation, séchage ou fumage, incombent aux femmes. Le séchage est particulièrement bien adapté à ce pays de savane. Le poisson ainsi transformé se conserve pendant une année et résiste relativement bien aux insectes ichtyophages. Le fumage a été introduit dans les années 30, avec l'arrivée des commerçants Ashanti, soucieux de se conformer au goût de leur clientèle du Ghana. Le poisson fumé ne se garde qu'un mois environ, doit être régulièrement refumé (sur des claies, le combustible étant le bois ou bien des bouses de vache) et il supporte moins bien le transport que le poisson séché. Lors de la transformation, le poisson subit des pertes de poids

considérables : les deux tiers pour le poisson fumé, les trois quarts pour le séché. Mais cette perte n'est pas nécessairement compensée par le prix.

Dans l'ensemble, les résultats d'exploitation sont modestes. Après avoir renouvelé le capital, particulièrement sujet à l'usure en ce qui concerne les engins, et s'être acquittée des différentes taxes, l'unité dispose d'un revenu annuel d'environ 500 000 F CFA dont la part consacrée aux dépenses alimentaires varie autour de 75 %.

La recherche de la rentabilité : exploitation extensive et intensive

La combinaison actuelle des facteurs de production est le résultat d'une série de transformations induites par des contraintes de toute sorte.

Ces transformations concernent tout d'abord la ressource naturelle. Initialement, son accès était entièrement libre, et comme le note Fay (1989-a) pour le Macina, ce n'est que l'arrivée des Ardube, provoquant une pression démographique jusqu'alors inconnue, qui conduit à la délimitation des territoires halieutiques. Ceci revient à concéder aux pêcheurs la propriété des eaux, droit qui doit être honoré par le versement de contributions aux nouveaux maîtres politiques. Jusqu'à la fin de l'ère coloniale, les biefs temporaires étaient le domaine réservé des pêcheurs de l'ethnie bozo, tandis que les Somono – originellement des laptots – exploitaient les biefs permanents. Les plans donnent lieu à une exploitation spatio-temporelle différenciée, ce qui contribue à la répartition de la pression sur les stocks de poisson.

En réponse à l'appel du marché – dès les années 30, la Côte d'Ivoire et le Ghana manifestent un intérêt croissant vis-à-vis du « poisson Mopti » –, cette exploitation différenciée va prendre de l'ampleur. Les unités exploitant habituellement les biefs permanents sont nombreuses à descendre le fleuve jusqu'aux environs de Tombouctou (début des années 20) pour s'approcher de la frontière malo-nigérienne (années 50) (Leroy, 1956-57), profitant ainsi mieux des basses eaux, cette période favorable à la pêche qui est plus longue en aval.

Il semble qu'au tout début, ces migrations reflètent une extensification de l'activité halieutique, car le temps consacré à la pêche proprement dite est sensiblement le même qu'auparavant. Ceci étant, lorsqu'on comptabilise aussi les temps de trajet – les embarcations sont encore propulsées à la perche, et l'unité se déplaçant, par exemple, entre Ségou et Gao passe deux mois en trajet – on s'aperçoit que le premier pas vers une exploitation plus intensive est franchi. En effet, le mode d'exploitation s'achemine ensuite vers une intensification : les migrations se prolongent et sollicitent la main-d'œuvre pendant plus longtemps (Gallais, 1967).

Cette intensification va enfin aussi concerner l'équipement, sans diminuer pour autant la pression sur le facteur humain, complémentaire du facteur technique. Il faut savoir que jusqu'au début des années 40, les engins, filets et nasses, sont largement autoconfectionnés à partir des fibres naturelles collectées par les pêcheurs (Daget, 1949). Le caractère putrescible de ces fibres n'impliquait pas seulement des réparations fréquentes, mais avant et surtout le renouvellement annuel des engins. L'introduction de fils fabriqués industriellement (apportés initialement par les exportateurs de poisson) et tout particulièrement l'arrivée sur le marché de nappes synthétiques seront lourdes de conséquences. Elles vont accélérer la monétarisation des rapports marchands, modifier profondément l'agencement des facteurs de production au sein des unités et inciter à des pressions supplémentaires sur la ressource.

Comme l'accès à l'équipement « moderne » est essentiellement conditionné par la disponibilité de numéraire (et non plus par le contrôle de la main-d'œuvre), on assiste à la multiplication d'engins individuels, exploités par un ou deux individus seulement, et à la propagation de techniques passives (*i.e.* ne nécessitant de la main-d'œuvre que pour la pose des engins et l'enlèvement des poissons). Mais le coût des engins va peser de plus en plus lourdement sur le budget de l'unité. A titre d'exemple, le fil de coton nécessaire à la fabrication d'un épervier vaut 1 200 F CFA en 1959 (Gallais, 1967), soit l'équivalent de moins de cinq journées de travail évaluées au SMIG, la nappe préfabriquée (pour le même engin) 11 000 F CFA en 1987, soit un peu moins que le salaire mensuel d'un smigard⁽⁵⁾. La

prépondérance du facteur technique se trouve d'ailleurs confirmée par l'introduction de moteurs dont les pêcheurs les plus fortunés dotent leur embarcation. La rentabilisation de ce capital conduira nécessairement au recours accru à la main-d'œuvre qui, désormais libérée des tâches d'entretien et de confection, va se consacrer davantage à la pêche proprement dite.

Si ces modifications concernent le processus de production, on remarquera que l'activité de transformation située en aval n'a guère fait l'objet d'une intensification. Les campagnes de lutte (prônée dès les années 20 !) contre les insectes ichthyophages, responsables de pertes évaluées à 30 % de la production totale (IFO-INSTITUT, 1983), n'ont enregistré que des progrès symboliques. Il semble que pour les pêcheurs, l'acquisition d'insecticides est considérée comme un luxe, non seulement parce que le poisson est surtout attaqué après avoir été cédé au commerçant, mais aussi parce que l'unité dispose d'une main-d'œuvre féminine gratuite susceptible de refumer le poisson si cela s'avère nécessaire.

La chronologie des pressions exercées sur les différents facteurs de production n'est pas fortuite. L'espace halieutique étant *a priori* ouvert et d'accès relativement libre, c'est vers lui, en tant que support de la ressource naturelle, que se porte tout d'abord l'« investissement ». Vient ensuite la main-d'œuvre en tant que véhicule de l'intensification. Elle n'est pas seulement abondante, mais étant familiale, son coût est quasiment fixe et correspond à sa reproduction (Badouin, 1987). Par conséquent, le niveau des coûts d'exploitation ne se trouvera guère atteint par cette accentuation du facteur travail. A partir du moment où – en fonction des normes de la société concernée – les limites de l'investissement en travail semblent atteintes, c'est le facteur capital qui est sollicité.

- (5) La comparaison diachronique des différents engins est fort délicate à cause de la grande variabilité des dimensions. Pour l'épervier, ce risque paraît relativement limité. (Cf. aussi Baumann, 1990-a pour les prix des embarcations et sennes.)

Crises et adaptations

Si le boom halieutique a déclenché une intensification de l'exploitation halieutique à base de capital technique, la sécheresse actuelle contribue à la complexification de la combinaison des ressources productives.

En ce qui concerne tout d'abord l'équipement technique, on observe une nette tendance au non-renouvellement des engins les plus chers (sennes notamment) et à leur remplacement par des engins meilleur marché (et sollicitant moins de main-d'œuvre) procurant des rendements tout aussi satisfaisants. Ainsi s'explique le succès d'un engin comme le *xubiseu* pour l'emploi duquel on peut même renoncer à l'utilisation d'une embarcation. De même, les petites nasses *durankoro*, exploitées essentiellement par les femmes, relèvent de cette logique. Comme dans toutes les économies pauvres, on observe aussi une forte tendance à la récupération qui se traduit ici, entre autres, par la réutilisation des vieux filets pour la fabrication de ralingues et des coutures médianes des embarcations, et une tendance à la transformation des filets au cours de l'année, le même engin servant à tour de rôle de dérivant, d'encerclant ou de dormant.

Les stratégies de production sont également conditionnées par les consommations intermédiaires. Parmi celles-ci, certaines pèsent particulièrement lourd, comme la redevance perçue par les riverains d'eaux convoitées, qui se font dédommager des pertes à gagner dues à la présence de pêcheurs allochtones relativement bien équipés. Cette redevance ne fait que réinterpréter le *maa-ji* « traditionnel » (cf. *infra*), mais au lieu de rémunérer le pouvoir symbolique du maître des lieux, il s'agit là d'une rente de situation engendrée par la précarité de la ressource naturelle (Fay, 1989-b). Pour l'unité de production, ce « nouveau » *maa-ji* peut atteindre plusieurs dizaines de milliers de francs CFA par campagne, notamment au cas où les pêcheurs ne seraient pas à même d'invoquer des relations privilégiées avec les autochtones. La tendance des unités à retourner aux mêmes lieux de pêche, voire à s'y sédentariser (ce qui conduit, à terme, à leur assimilation aux autochtones), peut être interprétée en fonction de ce phénomène.

Par ailleurs, pour leurs déplacements, de nombreuses unités disposant d'une embarcation motorisée renoncent à la mise en marche du moteur et ont recours à la perche et à la pagaie. Pour le fumage du poisson, le bois est remplacé par des bouses de vache séchées que les femmes ramassent en brousse. Certaines unités renoncent à la transformation et s'installent à des endroits permettant l'écoulement du poisson frais, pratique fréquente aux environs de Mopti.

En ce qui concerne enfin la main-d'œuvre, les pêcheurs veillent également à ce que son utilisation soit en accord avec les conditions de production précaires. Ainsi, à propos de l'embauche, les unités migrantes font appel aux journaliers embauchés sur place, fréquemment rémunérés en nature seulement, et ceci au détriment de jeunes amenés pour toute la campagne depuis le village d'origine. A part l'utilisation massive des techniques passives déjà évoquées, il convient aussi de signaler la préférence donnée à des procédés de fabrication d'engins sollicitant moins de main-d'œuvre, et ceci même au prix d'une intensification du facteur capital (cas des nasses *diene* dont les parois sont désormais constituées de nappes de filets, plus résistantes que les fibres naturelles).

Le souci de rentabiliser la main-d'œuvre s'exprime également dans la pluriactivité. Elle peut faire l'objet d'une division du travail entre membres du ménage ou bien concerner un même individu au cours de l'année. La liste de ces activités est longue et va du travail du fer et la poterie (activité réservée aux Somono) au commerce, en passant par le transport fluvial, la maçonnerie, le travail maraboutique, etc. Mais c'est l'agriculture (au sens large) qui occupe la première place des activités annexes. Sept ménages pêcheurs sur dix pratiquent eux-mêmes l'agriculture, et, dans le meilleur des cas, elle peut leur assurer une autonomie pendant plus de la moitié de l'année. Tout comme dans la pêche, on observe ici un souci incontestable de rentabilisation des facteurs de production. Cela se traduit non seulement par le dosage entre auto-production, salariat agricole et cueillette, dosage modifiable d'une année à l'autre, mais aussi par la coexistence de cultures maraîchères et céréalières, par la sélection de variétés de riz, par la mise en culture de zones auparavant non exploitées, etc.

Ceci étant, si efficaces que soient ces stratégies, elles n'empêchent pas pour autant des déplacements en dehors du Delta. Malgré leur grande tradition, ces mouvements ont pris de l'ampleur avec la sécheresse. Actuellement, plus de trois familles sur dix ont envoyé au moins un homme adulte en exode (enquête statistique, ORSTOM). Pour les pêcheurs, la zone du barrage de Sélingué est l'une des destinations préférées. Près de 6 000 Bozo et Somono s'y sont installés depuis 1982 (DNEF, *Rapport annuel 1988*) et approvisionnent désormais la capitale en poisson frais, ce qui leur garantit un niveau de vie supérieur à celui observé dans le Delta (Baumann, 1990-b). La pratique de l'exode engendre des flux positifs (sous forme d'argent et de biens de consommation) vers le milieu d'origine et décharge ce dernier, ne serait-ce que partiellement, de la reproduction de la force de travail. Par rapport à la ressource, l'arrivée massive de pêcheurs bien équipés et disposant de filets à mailles relativement petites (N. Thiero, comm. pers.), correspond en quelque sorte à une intensification importée qui risque à son tour de déboucher sur une situation lourde de conséquences.

Les limites de la substitution entre capital et travail

On peut alors se demander pourquoi, malgré une main-d'œuvre apparemment pléthorique (et son taux d'accroissement considérable), la course à l'investissement technique a pris une telle ampleur. Les explications renvoient à la nature même de la pêche, aux techniques d'exploitation, à l'attitude vis-à-vis du risque, mais aussi à des considérations d'ordre social.

Il convient tout d'abord de revenir sur la propriété commune de la ressource naturelle, qui fait parler les Anglo-saxons de « *tragedy of commons* ». Cette caractéristique amène les pêcheurs à incorporer, dans leurs stratégies, l'aspect du temps. La pêche est la plus fructueuse entre novembre et février où 50 % des captures annuelles sont réalisées (Lae, Raffray, 1990). De plus, pour donner un exemple, celui du filet dérivant, cet engin étant actuellement l'un des plus répandus, il atteint sa plus grande rentabilité en début de journée (*ibid.*). Par conséquent, le seul moyen rationnel permettant au pêcheur de maintenir, voire d'augmenter son niveau de production, est d'aligner sa panoplie d'engins sur celle des autres pêcheurs, et de l'utiliser aux

moments les plus propices, quitte à laisser tel ou tel engin hors service pendant plusieurs mois.

A certaines périodes de l'année, le capital technique doit aussi compenser une incontestable pénurie de la main-d'œuvre. Des travaux comme les récoltes de riz peuvent coïncider avec des types de pêche déterminés (de décrué notamment) et, en cas de difficultés prévisibles pour l'approvisionnement en céréales, la main-d'œuvre non indispensable à la pêche est prioritairement affectée aux travaux agricoles. Ceci se conçoit d'autant mieux que les aliments représentent 75 % des dépenses de consommation, et que les céréales, base de la nourriture, donnent lieu à des dépenses difficilement compressibles ⁽⁶⁾.

D'autres explications de la préférence du facteur capital par rapport à la main-d'œuvre renvoient enfin tant aux aspects sociaux de la pêche qu'à la rentabilité des engins. A ce sujet, on peut opposer l'épervier (valeur maximale 15 000 F CFA), engin interdit dans le Delta mais néanmoins omniprésent, et le filet dérivant (valeur approximative 50 000 F CFA), deux engins utilisables dans le même type de biefs. On s'aperçoit que non seulement l'engin le moins cher rapporte plus de poisson par sortie (11 kg contre 8 pour le filet dérivant), mais qu'au cours d'une année, par rapport au capital investi, l'épervier permet de produire quatre fois plus de poisson que le filet dérivant ⁽⁷⁾. Or, la propagation de l'épervier, signalé dans le Delta dès les années 40, se heurte à certaines résistances. En effet, engin individuel s'il en est, il permet aux jeunes de se constituer leur propre budget et de se désolidariser par là du groupe familial. Officiellement prohibé pour son caractère prenant, on peut supposer que sa présence est autant contestée à cause du danger qu'il représente pour la cohésion sociale ⁽⁸⁾. Voilà ce qui nous conduit à la question du contrôle des facteurs de production.

(6) Il en est autrement pour le poisson. Bien que l'autoconsommation de poisson représente le quart des dépenses alimentaires, le poisson se caractérise par une forte élasticité de la demande : en cas de pénurie, la ménagère se contente d'utiliser des brisures pour « donner du goût à la sauce ».

(7) Calculs à partir de Lae et Raffray, 1990.

(8) A l'opposé, certaines unités continuent à exploiter la senne, engin collectif par excellence, mais dont le caractère prenant reste à prouver en ces temps de crise.

La société, l'État et la reproduction

Les facteurs de production et leur contrôle

L'argumentation qui précède réduit la pratique halieutique surtout à des considérations matérielles faites essentiellement au niveau de l'unité de production. Or, cette vision, commode pour l'analyse, masque le fait que l'activité halieutique est avant tout réglée par la société et qu'elle s'exerce sur fond d'une cosmogonie où les génies de l'eau occupent une place centrale. Ces génies sont les véritables propriétaires de l'eau (Daget, 1949). Pour entrer en contact avec eux, il faut des intermédiaires tels que le sacrificateur et le maître des eaux. Ce dernier descend directement du premier occupant des lieux, celui qui a conclu un pacte avec les génies.

En prélevant la ressource, les pêcheurs contractent, en quelque sorte, une dette vis-à-vis de la nature et des autres membres de la communauté. Selon le type de prélèvement, cette dette peut être plus ou moins grande et mériter des compensations. Par exemple, lorsque le prélèvement empêche la libre circulation des bancs de poissons et lèse par là les communautés voisines (Fay, 1989-b), le maître des eaux perçoit le *maa-ji*, correspondant au tiers de la production.

Toujours au nom du respect d'une autorité supérieure, la réglementation « traditionnelle » prend aussi des formes relevant davantage d'une gestion au sens habituel du terme : obligation de rejeter dans l'eau les alevins, interdiction de barrer les fleuves ou d'utiliser des engins jugés trop prenants, etc. Dans un grand nombre de cas, le souci reproductif est également à l'origine de mises en réserve. Ceci n'exclut cependant pas que, dans d'autres cas – lorsque la biomasse, après avoir atteint son maximum, tend à décroître – ces réserves ne correspondent pas à des considérations protectrices, mais répondent avant tout à un impératif social, celui d'une répartition équitable au moment des pêches collectives (Daget, comm. pers).

L'autorité des dignitaires s'exerce également dans l'organisation socio-économique même de l'activité, car ce sont les aînés qui contrôlent l'accès aux moyens techniques. Cela va de la préséance lors de l'implantation de nasses jusqu'à la modulation de l'effort de pêche en fonction du statut social. En

effet, dans le cas des sennes en fibres naturelles, par exemple, la partie fabriquée par un homme marié doit être deux fois plus grande que celle d'un célibataire ⁽⁹⁾, différenciation entre aînés et cadets qui se confirme, voire s'amplifie, lors de la rémunération des facteurs de production et du processus de consommation.

L'effet conjugué des crises écologiques et des transformations socio-économiques et technologiques a abouti à une remise en question de l'autorité des dignitaires. C'est notamment à partir du moment où l'accès aux engins n'est plus quasi exclusivement soumis au contrôle de la main-d'œuvre, que les aînés perdent une partie de leur pouvoir au profit des cadets. Bien plus que par le passé, ceux-ci sont désormais en mesure de s'équiper en engins (individuels) et de créer leur propre unité de production.

L'Etat, agent économique et protecteur de la ressource

Au fur et à mesure que les mécanismes de régularisation sociale se sont affaiblis, l'Etat s'est taillé une place dans le domaine halieutique, prenant des initiatives à la fois économiques et écologiques. Pour remplir son rôle, il s'est tout d'abord donné les moyens juridiques et institutionnels. Dès le lendemain de l'indépendance, l'Etat malien décrète la domanialité des eaux, décision qui permet la libre circulation des pêcheurs, abolit toutes les redevances « traditionnelles » et accorde aux riverains le droit d'usage de « leurs » eaux. Le Service des Eaux et Forêts est chargé de veiller au respect de la législation dans le domaine halieutique (tout comme dans celui de la chasse et de l'exploitation forestière). En cela, il s'appuie sur les conseils de pêche où siègent représentants des pêcheurs, chefs de village et représentants de l'Etat.

L'option socialiste des années 60 a tout d'abord abouti à la création de coopératives de commercialisation (Maharoux, 1982). L'objectif était de libérer les pêcheurs des commerçants volontiers jugés usuriers, en leur proposant des prix rémunérateurs

(9) Soit, dans le Kewa, deux fois neuf *kia*, un *kia* comportant 40 fois 20 mailles.

pour le poisson et en fournissant des engins à des conditions avantageuses. Des mesures sociales (hygiène, alphabétisation, approvisionnement en céréales) devaient engendrer un attrait supplémentaire, et une fois supprimées (comme les mesures de crédit), précipiter le déclin du mouvement.

L'Opération Pêche Mopti, créée en 1972 avec l'aide du FED, devait poursuivre ce travail d'organisation des pêcheurs et compléter l'infrastructure commerciale existante par des installations destinées au retraitement du poisson fumé, à la réfrigération du poisson frais et à la transformation industrielle (conserverie) (IFO-INSTITUT, 1983). Or, ce volet industriel s'avérant fort déficitaire, l'OPM soucieuse de son auto-financement, se lance à son tour dans la commercialisation, concurrençant en cela la coopérative. Après moult vicissitudes financières difficilement justifiables vis-à-vis du bailleur de fond, l'OPM se replie, en fin de compte, sur sa vocation d'organisme de développement.

Parallèlement à ces programmes de développement, un certain nombre de textes vient définir le cadre de la politique halieutique avec, comme clé de voûte, le Code de pêche (Rép. du Mali, 1988) et sa préoccupation majeure, « l'exploitation rationnelle de la ressource ».

Qu'en est-il des retombées des différentes mesures ? L'effondrement de la production en 30 ans ne permet que de conclure à la faible efficacité des mesures productivistes; il n'est pas exclu que ces mesures aient même accéléré le déclin de la pêche dans le Delta. Quant à la sensibilisation, à en juger d'après l'omniprésence d'engins prohibés, le respect de la législation laisse à désirer. Reste à recourir à la méthode (fort appréciée par les agents de l'Etat) qui consiste à mesurer l'efficacité du Service des Eaux et Forêts par les recettes encaissées. Ces recettes atteignent, pour la période allant de 1969 à 1988, 10,3 millions FF (*Annuaire statistique du Mali 1988*). La moitié en provient de la répression d'infractions, répression encouragée par des « remises » de 25 % accordées aux agents sur le montant de l'amende. Malgré le zèle des agents de l'Etat, ces recettes sont fort modestes et expliquent que pour les opérations de développement, le recours à l'aide étrangère s'avère indispensable.

La reproduction : le poisson ou l'Etat ?

Il n'est pas inintéressant de retracer, d'un côté, l'évolution de l'objectif productiviste et des moyens matériels devant permettre sa réalisation. Les premiers documents dont nous disposons font part de la « *misère physiologique* (des populations indigènes) » qu'il faudrait tenter de réduire par un « *travail plus intense et surtout plus régulier* » (Thomas, s.d., soul. par l'auteur) ⁽¹⁰⁾. Dans les années 40, pour Daget (1949) « les seuls objectifs immédiats à atteindre (consisteraient à) faciliter l'achat de fil pour la confection des filets (et) de planches pour la fabrication des pirogues ». Au moment du boom halieutique, la pêche ne semble poser « aucun problème véritablement urgent, (et ceci) malgré son immense possibilité de développement » (DNEF, *Rapport annuel 1957*). Ce n'est qu'au milieu des années 60 que le besoin se fait sentir d'encourager la distribution de crédits, afin d'augmenter prioritairement la production destinée à l'exportation. L'Opération Pêche, tout en encourageant l'investissement, met l'accent sur l'amélioration des méthodes de conservation. Des mesures allant dans ce sens continuent à être prônées à l'heure actuelle par le Code de pêche. De plus, on souhaite maintenant répartir l'effort de pêche sur l'ensemble des biefs pêchables du pays, et on met tous les espoirs en des techniques nouvelles (pisciculture semi-intensive, empoisonnement). Mais le temps de l'investissement tous azimuts semble révolu.

Pour ce qui est, de l'autre côté, de la conservation de la ressource, la législation s'est considérablement étoffée et les interdictions d'engins se précisent. Le souci de se donner les moyens matériels de cette politique se double petit à petit d'une répression rémunératrice pour les caisses de l'Etat. Quant aux idées sous-jacentes, si les années 60 et 70 se caractérisent par des mesures centralisatrices (coopératives, Opération Pêche), on s'aperçoit que, comme dans d'autres secteurs économiques, l'heure est actuellement plutôt au libéralisme et à la décentra-

(10) On remarquera que Thomas était préparateur au Laboratoire des Pêches et des Productions coloniales d'origine animale et que le Professeur Gruvel, directeur du Laboratoire, n'était pas seulement biologiste de formation, mais aussi médecin.

lisation. La tentative d'adapter la législation aux spécificités régionales peut être interprétée dans ce sens.

Formellement, l'intervention de l'Etat est doublement justifiée. La défaillance du système de régulation « traditionnelle » appelle la relève, et l'absence d'entrepreneurs privés susceptibles de prendre en main des opérations économiques de grande envergure ne peut être palliée que par les pouvoirs publics. Mais il apparaît que d'autres motivations viennent se superposer à celles annoncées, motivations politiques cette fois-ci.

Ces motivations renvoient à l'idée de cohésion nationale et d'indépendance vis-à-vis de l'extérieur. La politique d'auto-suffisance alimentaire, les mesures visant la distribution des circuits commerciaux (où, pendant longtemps, des étrangers occupaient une place centrale) et la constitution d'une équipe nationale de spécialistes en halieutique en sont les exemples les plus patents.

Or, l'Etat ne peut se montrer fort vis-à-vis de l'extérieur qu'à condition de contrôler ses propres ressources. D'où l'appropriation nationale des plans d'eau qui gomme toutes les hétérogénéités du milieu pêcheur, liées entre autres à l'appartenance ethnique, pour l'intégrer dans un ensemble national. Le contrôle s'effectue aussi à travers les structures d'encadrement où les pêcheurs sont représentés (quitte à voir s'affaiblir leur rôle « traditionnel »), structures qui encadrent jusqu'au savoir des pêcheurs pour lui substituer, à terme, le savoir des technocrates. De même, sous couvert de préoccupations sanitaires et planificatrices, les tentatives destinées à contrôler les points de vente et à connaître certains indicateurs socio-économiques témoignent de la volonté de faire pénétrer l'Etat en milieu rural.

Pour arriver à cet objectif, l'Etat multiplie les organismes d'intervention, ce qui aboutit paradoxalement, dans un pays sous-administré⁽¹¹⁾, à une sur-administration, avec toutes ses conséquences tels que conflits de compétence (p. ex. entre coopératives et Opération Pêche) sur le terrain et coûts pour la société. Mais cette multiplication des organismes n'est pas sans

(11) La région de Mopti compte un agent des Eaux et Forêts pour près de 20 000 habitants (Kassibo, comm. pers.).

aller dans le sens des aspirations politiques et symboliques des différents groupes de pression. En cela, l'Etat personnalise ses rapports avec certains de ces administrés, condition indispensable pour se faire accepter.

D'une manière générale, vu l'enjeu et le coût économique des différentes opérations, l'Etat ne saura se passer d'alliés internes, les commerçants notamment, et externes, les bailleurs de fonds. Pour avoir leur audience, toute dimension politique doit être camouflée sous un langage économique et écologique (Coussy, 1991). La reproduction de l'appareil politico-administratif est à ce prix-là.

Comme tout système social de production primaire, l'activité halieutique du Delta central du Niger est traditionnellement animée par des considérations sociales, mystiques, économiques et écologiques : elles dictent les modalités de contrôle des ressources productives, contrôle exercé par la société même. Des contraintes de toute sorte ont déstabilisé ce système, et le centre de gravité se situe dorénavant dans le domaine socio-économique. L'action des pêcheurs consiste avant tout à combiner le capital technique et la force humaine de sorte à assurer leur survie matérielle, en conformité avec les normes sociales. La protection de la ressource naturelle relève désormais essentiellement de l'Etat. Or, ce dernier tient aussi un discours de développeur économique. En jouant sur ces deux tableaux, il peut non seulement pénétrer le milieu rural, mais aussi gagner la confiance des bailleurs de fonds, et assurer par là sa propre reproduction.

Bibliographie

- Badouin, R., 1987. « L'analyse économique du système productif en agriculture ». *Cahier Sciences Humaines.*, 23 (3-4), p. 357-375.
- Baumann, E., 1990-a. « Epargne, investissement et consommation en milieu pêcheur du Delta central du Niger (Mali) ». *Cahier Monnaie et financement : Ordres et désordres financiers*, n° 19, p. 234-275.
- Baumann, E., 1990-b. *Produire et consommer en milieu pêcheur du Delta central du Niger*. Contribution à l'Atelier du Projet

- Etudes halieutiques du Delta central du Niger, Bamako, novembre 1990 : ORSTOM, 36 p.
- Baumann, E., 1991. « Pêche artisanale et informalités. Réflexions autour de l'activité halieutique dans le Delta central du Niger ». In Lespes, J.-L., *Les pratiques juridiques, économiques et sociales informelles. Actes du colloque international de Nouakchott*, 8-11 décembre 1988, Paris : PUF, p. 207-219.
- Coussy, J., 1991. « Economie et politiques de développement ». In Coulon, Ch., Martin, D.-C., *Les Afriques politiques*. Paris : La Découverte, p. 123-139.
- Dansoko, D., Breman, H., Daget, J., 1976. « L'influence de la sécheresse sur les populations d'*Hydrocynus* dans le Delta central du Niger ». *Cah. ORSTOM, sér. Hydrobiol.*, vol. X, n° 2, p. 71-76.
- Daget, J., 1974. « La pêche dans le fleuve Niger ». *Afr. J. Trop. Hydrobiol. Fish.*, Special Issue II, p. 107-114.
- Daget, J., 1956. « La pêche dans le Delta central du Niger ». *Journal de la Société des Africanistes*. t. XIX, fasc. 1, p. 1-79.
- Daget, J., 1949. « La pêche à Diafarabé. Etude monographique ». *Bulletin de l'Institut français d'Afrique noire* (série B : Sciences humaines), tome XVII, janv.-avril, n° 1-2, p. 1-97.
- Fay, Cl., 1989-a. « Sacrifices, prix du sang, "eau du maître" fondation des territoires de pêche dans le delta du Niger (Mali) ». *Cahiers Sciences Humaines*, 25 (1-2), p. 153-170.
- Fay, Cl., 1989-b. « Systèmes halieutiques et espaces de pouvoirs transformation des droits et des pratiques de pêche dans le delta central du Niger (Mali) ». *Cahiers Sciences humaines*, 25 (1-2), p. 205-228.
- Fay, Cl., 1990 – *Rapport sociologique : Pratique halieutique et stratégies de production dans le Delta central du Niger (Mali)*. Contribution à l'Atelier du Projet Etudes halieutiques du Delta central du Niger, Bamako, novembre 1990. Bamako : ORSTOM, 26 p.
- Gallais, J., 1967. *Le Delta intérieur du Niger. Etude de géographie régionale*. Mémoires de l'IFAN. 2 vol., Dakar : IFAN, 621 p.
- Gilly, B., 1989. « Les modèles bio-économiques en halieutique : démarches et limites », *Cahiers Sciences Humaines*, 25 (1-2), p. 23-33.

- IFO-INSTITUT DE RECHERCHES ECONOMIQUES, 1983. *Développement de la pêche fluviale au Mali. Evaluation de l'Opération Pêche Mopti*. München : IFO-Institut, 2 t., 144 p. + pag.mult.
- Kassibo, B., 1990. *Le crédit nomade. Rôle et mode de fonctionnement du crédit chez les pêcheurs du Delta central du Niger*. Contribution à l'Atelier du Projet Etudes halieutiques du Delta central du Niger, Bamako, novembre 1990. Bamako : ORSTOM, 12 p.
- Lae, R., Raffray, J., 1990. *Les pêcheries artisanales du secteur de Mopti. Ressource, communautés de pêcheurs et stratégies d'exploitation*. Contribution à l'Atelier du Projet Etudes halieutiques du Delta central du Niger, Bamako, novembre 1990. Bamako : ORSTOM, 37 p.
- Leroy, Y., 1957. *La pêche et le commerce du poisson à Mopti (Soudan français)*. Bamako : Mission d'Etude et d'Aménagement du Niger, 114 p.
- Maharoux, A., 1982. « La Coopérative des pêcheurs de Mopti (Mali) et la commercialisation du poisson ». *Cahiers d'Outre-Mer*, 35 (139), juil.-sept., p. 269-292.
- Monteil, Ch., 1971² – *Une cité soudanaise : Djenné, métropole du Delta central du Niger*. 2^e édition. Paris : Anthropos, 301 p.
- ORSTOM, INRZFH, 1988. *Enquête statistique auprès des pêcheurs. Premiers résultats*. Bamako : ORSTOM (Projet Etudes halieutiques du Delta central du Niger), INRZFH, pag. mult.
- Thomas, J., s.d. (vers 1920). *Sur les possibilités du développement de la consommation du poisson par les indigènes du Soudan et l'utilisation des produits secondaires*. Note prov., ronéo.
- Weigel, J.-Y., Simbe, Y., 1990. *La commercialisation du poisson dans la région de Mopti : méthodologie d'étude et premiers résultats*. Contribution à l'Atelier du Projet Etudes halieutiques du Delta central du Niger, Bamako, novembre 1990. Bamako : ORSTOM, 10 p.
- Wootton, R. J., 1990. *Ecology of Teleost Fishes*. London, New York : Chapman & Hall, 404 p.

Documents officiels

Rép. Mali, Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF),
Rapports annuels, 1965 à 1988.

Rép. Mali, DNEF, 1983. *Guide de gestion à l'usage des
cantonnements forestiers*, 134 p.

Rép. Mali, DNEF, 14.9.1988. *Note de service no.1180/DG-EF
portant modalités d'application des pénalités pécuniaires du
Code de pêche.*

Rép. Mali, Ministère des Ressources naturelles et de l'Elevage,
mars 1988. *Esquisse de Politique nationale de développement
de la pêche et de la pisciculture.* 12 p.

Loi n° 59-10 A.L.P. modifiant l'assiette des redevances annuelles
sur les pirogues armées en pêche. 22.1.1959.

Loi n° 63-7 AN-RM sur la pêche en République du Mali. 11 janv.
1963.

Arrêté n° 00623/MP/EFP portant création de normes de salubrité
et de qualité des produits des pêches maliennes. 26 fév.
1975.

Décret n° 60/PG-RM portant réorganisation de la gestion du
port de pêche de Mopti. 4 avr. 1975.

Ordonnance n° 67/CMLN portant création des permis de pêche.
22 déc. 1975.

Décret n° 35/PG-RM portant réglementation de la pêche en
République du Mali. 27 fév. 1976.